

Commune de Saint Jean de Beauregard

Canton des Ulis
Département de l'Essonne

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 5 mars 2018 - COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents : 7	Représentés : 0	Votants : 7
<u>Date de la convocation</u> : 28 février 2018	<u>Date de la séance</u> : 5 mars 2018		
<u>Étaient présents</u> : François FRONTERA, Maire, François de CUREL, 1 ^{er} Adjoint, Gérard BOUSQUET, 2 ^{ème} Adjoint, Marie-France CHARLOPIN, Dominique LAGONOTTE, Lisa FRYK, Francine NEMA, Conseillers Municipaux			
<u>Absents</u> : Mickaël MIOTTO, Alexander CHRISTIE			
<u>Secrétaire de séance</u> : Dominique LAGONOTTE		<u>Président de séance</u> : François FRONTERA	

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire ouvre la séance le 5 mars 2018 à 20h45. Il procède à l'appel nominatif des présents.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire nomme Dominique LAGONOTTE qui accepte de tenir un compte rendu des débats et délibérations.

Procès-verbal de la précédente séance :

Monsieur le Maire résume les points principaux du compte-rendu de la séance précédente qui ne donne lieu à aucune observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2018-03/01 Sud Lumière - Bail emphytéotique à un bailleur social

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2016, il a été décidé de mettre à disposition de "Toit et Joie", par bail emphytéotique, l'immeuble communal "Sud Lumière". Cette dernière présente une discordance par rapport aux accords qui avaient été passés avec la société Toit et Joie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la modification que le bail emphytéotique débute à compter de l'achèvement des travaux et en tout état de cause au plus tard dans les quatorze mois après la signature du bail emphytéotique, que les travaux soient achevés ou non, et de corriger en ce sens le paragraphe du texte de la délibération n°2019-12/18. Le surplus de la délibération du 12 décembre 2016 demeure inchangé.

2018-03/02 Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Programme 2018

La commune étant éligible à la DETR 2018, Monsieur le Maire propose de réaliser l'opération suivante : « Rénovation des toilettes de la Salle Communale avec création de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ».

Plan de financement :	Coût :	18 816,33 euros HT
	Subvention DETR :	9 408,17 euros
	Auto financement communal :	13 171,43 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le projet et son plan de financement.

2018-03/03 Motion contre le projet de réforme institutionnelle en Île de France

S'interrogeant sur la pertinence actuelle de la Métropole Grand Paris (MGP), le Gouvernement nous a fait part de son souhait de faire évoluer l'organisation institutionnelle de l'Ile-de-France pour une plus grande efficacité et cohérence de l'action publique. La MGP, étage supplémentaire entre la Région et les collectivités, viendrait encore surcharger le mille-feuille territorial en ajoutant un peu plus à une gouvernance déjà complexe entre l'État, la Région, la MGP, les intercommunalités et les communes.

Au niveau local, nous tenons à réaffirmer le rôle central des communes. Elles sont le pilier de tous projets de développement, c'est pourquoi, nous considérons que le tandem Communes-EPCI est le mieux à même de porter tous ces projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de demander une Métropole épousant les contours de la région Île-de-France, fondée sur un projet ambitieux, solidaire et démocratique, respectant l'autonomie des collectivités territoriales, à commencer par les communes et les départements ; de demander la concertation des élus locaux de la région Île-de-France à propos de la réforme institutionnelle du Grand Paris ; de refuser le projet de réforme institutionnelle du Grand Paris, ceci afin que les élus locaux, garants de la parfaite cohésion de la déclinaison des politiques publiques, puissent œuvrer en responsabilité au sein de son territoire.

**2018-03/04 Adhésion à la charte « Zéro Phyto dans les espaces communaux »
du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse**

Madame Francine NEMA, Conseillère Municipale, expose la charte « Zéro Phyto dans les espaces communaux » du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le cahier des charges du PNR, de maintenir le zéro phytosanitaire pour l'entretien des espaces publics et accepte l'évaluation du Parc sur nos pratiques.

2018-03/05 Clôture du compte de l'ancien « Comité des Fêtes »

Au vu de l'inactivité du Comité des Fêtes depuis plusieurs années, et de l'impossibilité de trouver des bénévoles, Monsieur le Maire, Président d'honneur propose de dissoudre le comité avec la clôture du compte (*où sont ponctionnés des frais bancaire trimestriellement*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour dissoudre le Comité des Fêtes et solder les comptes.

2018-03/06 Lancement de la Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire présente la nécessité pour la commune de reconsidérer le contenu du Plan Local d'Urbanisme, en vue d'être conforme avec la Charte du Parc Naturel Régional (PNR) comme accepté par délibération en 2010. Il apparaît nécessaire de redéfinir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune et se conformer aux exigences de la loi « ALUR ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la révision du PLU, confie le suivi de l'étude à la commission municipal d'urbanisme composée de Monsieur le Maire, Monsieur de Curel et Monsieur Bousquet et de donner autorisation au Maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier.

Points divers (hors Ordre du Jour) :

- Problème de stationnement et de circulation dans la Grande Rue de Villezières : il est constaté chaque 1^{er} ou 16 du mois que des véhicules gênent la circulation, particulièrement pour les autobus, et les camions poubelles. Ainsi par deux fois en 15 jours, un autocar scolaire a été immobilisé pendant près de 30 minutes. Cela pose véritablement un problème de sécurité. Il a donc été décidé de proposer, par une entreprise spécialisée, un nouveau mode de stationnement. Une information sera soumise à la population.
- Discussion sur les dépôts sauvages : la campagne est devenue une poubelle. Nous vous demandons d'être vigilants, et si vous repérez des véhicules qui déposent sur la Commune, de noter et de nous informer de leur numéro d'immatriculation.
- Informations sur les inondations au Clos de Villezières : une étude sera faite par le PNR et un cabinet spécialisé pour trouver une solution à ce problème qui risque de se reproduire si rien n'est fait.
- Rappel par Monsieur de Curel de la gratuité pour la visite du Château et des Fêtes des Plantes pour les Belliregardiens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.